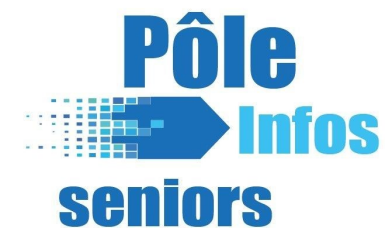


**Pour contacter le Pôle Infos seniors  
de votre secteur**



Pôle Infos seniors	Territoire couvert	Coordonnées
Marseille Centre	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup> , 7 <sup>ème</sup> arrondissements	64, rue Longue des Capucins 13001 Marseille Tél : 04 91 90 56 22
Marseille 4/12	4 <sup>ème</sup> , 12 <sup>ème</sup> arrondissements	176, av de Montolivet 13012 Marseille Tél : 04 91 34 96 73
Marseille Sud Est	8 <sup>ème</sup> , 9 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> Arrondissements	11, rue Borde 13008 Marseille Tél : 04 86 94 40 30
Marseille Nord	13 <sup>ème</sup> , 14 <sup>ème</sup> , 15 <sup>ème</sup> , 16 <sup>ème</sup> arrondissements	3, bd Basile Barrelier 13014 Marseille Tél : 04 91 60 37 16
Garlaban Calanques	Allauch, Plan de Cuques Aubagne, la Ciotat	CH Allauch Chemin des milles écus 13190 Allauch Tél : 04 91 10 46 83

## *Guide des ESSMS*

### *Etablissements et services sociaux et médico-sociaux*

## LES PÔLES INFOS SENIORS

Le Conseil Départemental, chef de fil de la politique en faveur des personnes âgées, pilote le dispositif des **Pôles Infos seniors** anciennement CLIC.

Lieux d'accueil, de ressources, de coordination au service des personnes de plus de 60 ans, de leur entourage et des professionnels. Ils participent à l'animation du réseau gérontologique local pour faciliter à la fois les échanges entre professionnels et le parcours de vie des personnes âgées.

Les Pôles Infos seniors sont des services médico-sociaux qui répondent aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

Au nombre de 10, les Pôles Infos seniors sont répartis sur le Département.



### 4 Pôles infos seniors à Marseille :

- Marseille Centre
- Marseille 4/12
- Marseille Sud-est
- Marseille Nord

## Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Un EHPAD est à la fois un lieu de vie et de soins. Ce sont des établissements destinés aux personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie physique ou psychique. Pour accueillir les personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, certains EHPAD ont des unités spécifiques.

Certains EHPAD proposent de **l'hébergement temporaire** qui est une forme d'accueil limité dans le temps (trois mois). Il permet de répondre à certaines difficultés ponctuelles rendant difficiles le maintien à domicile (absence des proches, sortie d'hospitalisation, travaux dans le logement...). Il peut aussi permettre à une personne âgée de se familiariser avec une maison de retraite et de voir si elle lui convient ou non avant de s'y installer définitivement.

Les tarifs oscillent entre 1800 et 3500€. Les résidents peuvent bénéficier d'une aide au logement, de l'APA et pour certains, de l'aide sociale à l'hébergement du Département.

## Les Accueils de jour

Structures sans hébergement qui accueillent à la journée ou à la demi-journée des personnes âgées de plus de 60 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés (légers à modérés) vivant à domicile.

Les objectifs principaux sont de favoriser le soutien à domicile de la personne, de favoriser et stimuler les capacités intellectuelles et physiques par des activités adaptées à chacun, et d'apporter à l'entourage des moments de répit.

Les tarifs sont d'environ 40€ la journée (aides financières possibles), repas inclus. Certains accueils de jour proposent le transport entre le domicile et l'établissement.

## LES DIFFERENTES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF

*\* Listes des différentes structures de Marseille disponibles au sein des Pôles Infos seniors*

### Les Résidences autonomie

Les Résidences Autonomie (ex foyers logement) sont des établissements qui proposent des logements individuels et sécurisés, assortis de services collectifs inclus (restauration, animation, blanchisserie...). Cette formule d'accueil est destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans valides qui souhaitent conserver leur indépendance tout en bénéficiant de certains avantages et de la convivialité liés à la vie en collectivité.

Les tarifs varient de 1200 à 2500 €. Les résidents peuvent bénéficier d'une aide au logement, de l'APA et pour certaines habilitées, de l'aide sociale à l'hébergement du Département.

### Les Résidences services

Elles s'adressent à une population de retraités plutôt autonome. Comme les résidences autonomie, ces résidences services seniors sont non médicalisées. Elles se composent de logements individuels allant du studio au T4.

Au loyer s'ajoute un service payant à la carte : blanchisserie, restauration, ménage, personnel de garde 24h/24.... Les anciennes générations de résidences services privilégiaient l'achat de l'appartement tandis que les nouvelles proposent essentiellement des logements en location. Les appartements sont équipés pour la prévention des risques de chutes et disposent le plus souvent d'un dispositif d'appel d'urgence.

Les tarifs varient de 550 à 2900€ en fonction de la taille du logement. Les résidents peuvent bénéficier d'une aide au logement et de l'APA.

## Missions

Grâce à une bonne connaissance du réseau partenarial et de l'offre territoriale, les Pôles Infos seniors sont la porte d'entrée vers l'ensemble des dispositifs et aides existants pouvant être mobilisés. La personne âgée est placée au centre du dispositif.

◆ L'équipe des Pôles accueille les usagers pour :

- les informer, de manière personnalisée, sur l'ensemble des dispositifs dont ils peuvent bénéficier (accès aux droits, offre de soins et d'aides à domicile, structures d'accueil, loisirs, actions de prévention...)
- les orienter vers les services ou professionnels compétents, de leur territoire, en fonction de leur situation.
- évaluer leurs besoins et élaborer avec eux un plan de préconisation respectant leur projet de vie en mobilisant les ressources et compétences disponibles.
- selon les situations, coordonner l'action des différents professionnels dans le cadre d'un plan d'intervention.

◆ Pour les professionnels, les Pôles Infos seniors sont des lieux ressources qui :

- les informe, les oriente
- leur apporte un soutien dans leurs pratiques professionnelles en mobilisant le réseau partenarial et en s'appuyant sur leur expertise gérontologique.
- anime le réseau partenarial du territoire par des actions collectives.
- organise des comités techniques ayant pour objectif, à la fois d'échanger sur des thématiques émergentes sur le territoire et de travailler en concertation sur des situations individuelles.
- recense l'offre sociale, médico-sociale et sanitaire du territoire en tant qu'observatoire gérontologique afin de mettre à disposition des listes détaillées de différentes structures (EHPAD, SSIAD, portage de repas, ...).

Les prestations proposées par le Pôle Infos seniors sont sans contrepartie financière.

## Equipe

Les Pôles Infos seniors, au regard des missions qui leurs sont confiées, nécessitent des moyens humains et techniques. Ainsi, en fonction des territoires, ils disposent de 3 catégories de professionnels :

- **Un(e) Responsable de coordination** qui a en charge la gestion globale du service et de dynamiser le réseau partenarial
- **Un(e) Assistant(e) de coordination** qui a en charge l'évaluation des demandes individuelles et participe à l'élaboration des actions collectives.
- **Un(e) Chargée d'accueil, d'information de d'orientation** qui a pour mission d'accueillir les usagers, de les informer et de leur apporter une première réponse.

## Thématiques d'information

Les Pôles Infos seniors sont la porte d'entrée des dispositifs lorsqu'une personne de plus de 60 ans ou son aidant recherchent une information. Ainsi, la connaissance des Pôles concerne les domaines suivants :

- Lien social, soutien des aidants
- Protection des majeurs
- Aménagement, adaptation du logement
- Transport
- Accueil en structure
- Accès à la santé
- Maintien à domicile
- Loisirs et culture
- Précarité
- Services sanitaires et sociaux

## LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

Créées par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, les **Maisons Départementales des Personnes Handicapées** (MDPH) sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département, fonctionnant comme un **guichet unique** pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap (ouverture des droits AAH, carte d'invalidité, ...).

La personne handicapée est au cœur de ce dispositif de **service public**, grâce une réelle prise en compte de son **projet de vie** et une **évaluation** fine de ses besoins par une **équipe pluridisciplinaire**, afin de reconnaître ses **droits à la compensation** par la commission des droits et de l'autonomie (**CDAPH**).

La MDPH est situé au : 4 Quai d'Arenc - CS 80096 - 13304 Marseille Cedex 02

3 autres points d'accueil se situent à Arles, Martigues et Salon.

**0800 814 844 (appel gratuit depuis un poste fixe)**

L'accueil physique se fait du lundi au Jeudi de 9H à 16H.

L'accueil téléphonique du Lundi au vendredi de 9H à 16H (sauf le 1er et le 3ème vendredi du mois où notre accueil ferme à 12H30)

## LES RESEAUX DE SANTE GERONTOLOGIQUES

Ces réseaux interviennent à domicile auprès des personnes âgées d'au moins 75 ans présentant des problèmes médico-sociaux multiples (poly pathologies, affections chroniques, isolement) et qui nécessitent une continuité de soins.

Un réseau de santé ne prodigue pas de soins mais fait des préconisations sur la mise en place de professionnels, après une évaluation, pour favoriser un maintien à domicile optimal. Lorsque ceux-ci sont déjà en place, le réseau favorise la coordination des professionnels autour de la personne âgée.

Les réseaux sont composés d'une équipe pluridisciplinaire :

- Un médecin coordonnateur gériatre
- Un infirmier
- Un psychologue

**4 réseaux** sont répartis sur le territoire de Marseille :

**RSG Marseille Centre** (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>) : 04 91 48 53 33

**RSG Marseille Sud** (7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup>) : 04 91 74 58 24

**RSG Marseille Est** (3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>) : 04 91 12 75 54/55

**RSG Marseille Nord** (13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>) : 04 91 61 79 56

Issu du plan Alzheimer de 2008, des nouveaux professionnels sont rattachés aux réseaux. Pour les personnes âgées en situation complexe, un suivi intensif au long cours (y compris pendant les périodes d'hospitalisation) est mis en œuvre par un **gestionnaire de cas**. Il est l'interlocuteur direct de la personne, du médecin traitant, des professionnels intervenant à domicile et devient le référent des situations complexes. Ce faisant, il contribue à améliorer l'organisation du système de prise en charge.

Pour qu'une personne puisse bénéficier d'un gestionnaire de cas, 3 critères doivent être rassemblés : problème d'autonomie fonctionnelle, décisionnelle, altération de la santé + aides et soins insuffisants + personne pour coordonner.

## LES ESPACES SERVICES AINES (CCAS)

Les espaces aînés sont des **services sociaux** experts dans l'accompagnement social et médico-social des personnes âgées de plus de 60 ans.

Leurs équipes sont réparties sur 4 sites d'accueil :

- **Site ESA Evêché** pour les 2<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup> et 1<sup>er</sup> /7<sup>ème</sup> arrondissements  
62, rue de l'Evêché 13002 - 04 91 99 14 60
- **Site ESA Chartreux** pour les 4<sup>ème</sup> /12<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> /6<sup>ème</sup> arrondissements  
6 Bd de la Fédération 13004 - 04 91 43 93 43
- **Site ESA Borde** pour les 8<sup>ème</sup> /9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> /11<sup>ème</sup> arrondissements  
11, rue Borde 13008 - 04 86 94 40 30
- **Site ESA Casanova** pour les 13<sup>ème</sup> /14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> /16<sup>ème</sup> arrondissements  
151 Bd Casanova 13014 - 04 84 52 51 61

Chaque ESA est composé de 3 professionnels :

- **Un Référent administratif d'accueil** qui accueille les personnes, instruit les dossiers d'aides légales (aide sociale, APA, ...), enregistre les domiciliations, oriente vers le travailleur social compétent si besoin
- **Une assistante de service social** qui réalise une évaluation globale des besoins, met en place si nécessaire des actions adaptées notamment dans le cadre de l'accès au droit (retraite, santé, ...), du soutien à domicile et des mesures de protections juridiques
- **Une Conseillère en Economie Sociale Familiale** qui réalise une évaluation des besoins et intervient auprès de personnes âgées au niveau du budget (surendettement, aides financières, ...), du logement (accès ou maintien, gestion des dettes, prévention des expulsions, ...)

## LES MAISONS DEPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITE

Les MDS regroupent sur un même lieu les services d'action sociale et médico-sociale du Département intervenants sur les problématiques d'accès aux droits pour tout public.

L'équipe médico-sociale est composée notamment d'assistants de services sociaux, de conseillères en économie sociale familiale, d'éducateurs spécialisés, de psychologues, ...

Les professionnels des MDS accueillent, informent et orientent les usagers en fonction des difficultés rencontrées. Un accompagnement individuel dans les démarches est proposé si nécessaire. La MDS intervient également dans le cadre de la protection des mineurs et des **majeurs en situation de danger et/ou de vulnérabilité**.

**13 MDS sont réparties sur l'ensemble de la ville de Marseille:**

### **MDS PRESSENSE - 1<sup>er</sup>**

Immeuble Le Schuman  
18/20 Avenue Robert Schuman  
13002 MARSEILLE  
04.13.31.59.17

### **MDS LITTORAL – 2<sup>ème</sup>**

Immeuble Le Schuman  
18/20 Avenue Robert Schuman  
13002 MARSEILLE  
04.13.31.76.75

### **MDS BELLE DE MAI – 3<sup>ème</sup>**

24 Rue Jobin-  
13003 MARSEILLE  
04.13.31.65.10

### **MDS LES CHARTREUX - 4<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

21, Rue Pierre Roche -  
13004 MARSEILLE  
04.13.31.67.13

### **MDS ST SEBASTIEN – 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup>**

66 A Rue St Sébastien Bât D  
2<sup>ème</sup> étage  
13006 MARSEILLE  
04.13.31.72.72

### **MDS de PROXIMITE de BONNEVEINE – 8<sup>ème</sup>**

35 Bd Baptistin Cayol  
13008 MARSEILLE  
04.13.31.77.60

### **MDS ROMAIN ROLLAND – 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup>**

Immeuble Buro polis 343, Bd  
Romain Rolland  
13009 MARSEILLE  
04.13.31.53.13

### **MDS ST MARCEL – 11<sup>ème</sup>**

37, Rue des Crottes  
13011 MARSEILLE  
04.13.31.75.01

### **MDS VALLON DE MALPASSE – 13<sup>ème</sup> Ouest**

15, Rue Raymonde Martin CS  
40004  
13383 MARSEILLE Cedex 13  
04.13.31.06.50

### **MDS LE NAUTILE – 13<sup>ème</sup> Est**

Immeuble Le Nautile  
29 avenue de Frais Vallon  
13013 MARSEILLE  
04.13.31.57.77

### **MDS LES FLAMANTS – 14<sup>ème</sup>**

14, Avenue Alexandre Ansaldi  
13014 MARSEILLE  
04.13.31.62.30

### **MDS LAVISTE – 15<sup>ème</sup>**

43, avenue de la Viste  
13015 MARSEILLE  
04.13.31.64.03

### **MDS L'ESTAQUE – 15<sup>ème</sup> Ouest et 16<sup>ème</sup>**

Immeuble Le Carré  
2 allée Sacoman  
13016 MARSEILLE  
04.13.31.55.85